



HAL
open science

Turiault, lecteur de Goux.

Olivier-Serge Candau

► **To cite this version:**

Olivier-Serge Candau. Turiault, lecteur de Goux.. 9e Congrès Mondial de Linguistique Française 2024, Franck Neveu, Sophie Prevost, Agnès Steuckardt, Gabriel Bergounioux, Aurore Montébran, Gilles Philippe et Gilles Merminod, Jul 2024, Lausanne (CH), Suisse. 10.1051/shsconf/202419102016 . hal-04631134

HAL Id: hal-04631134

<https://hal.univ-antilles.fr/hal-04631134v1>

Submitted on 1 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Turiault, lecteur de Goux. Regards croisés sur l'Essai de grammaire du langage des noirs et l'Étude sur le langage créole de la Martinique

Olivier Candau

Université des Antilles

olivier-serge.candau@univ-antilles.fr

Résumé. Cet article se fonde sur une hypothèse selon laquelle l'*Étude sur le langage créole de la Martinique* de Jean Turiault (1873) a pour source indéniable le *Catéchisme en langue créole* de l'abbé Goux (1842). Après avoir révélé l'intérêt de faire dialoguer l'ouvrage de Goux avec celui de Turiault, nous discutons le choix des questions linguistiques communes aux deux auteurs pour mieux appréhender l'originalité de la réflexion grammaticale de Turiault, qui conforte le point de vue de Goux selon lequel le créole martiniquais s'apparente déjà à un système linguistique autonome à la fin du 19^e siècle.

1 Introduction

Cet article se fonde sur une hypothèse, que nous devons à Prudent (1993), selon laquelle l'*Étude sur le langage créole de la Martinique* de Turiault¹ (1873) aurait pour source indéniable le *Catéchisme en langue créole* de l'abbé Goux (1842), dont il tire un exemple, sans en mentionner d'ailleurs la source :

Turiault a lu Goux : la première phrase « en vrai créole » qu'il cite à la page 6 de son avant-propos est : *monte ou assous couche ou bouc ou tou*¹ (433).

Élargissant particulièrement l'approche de Goux, qui cherche davantage à mettre en évidence les principes qui président à l'établissement d'énoncés en créole qu'à analyser subtilement le fonctionnement de la langue, Turiault ne lui en emprunte pas moins le plan d'ensemble et les catégories grammaticales. Si l'on doit admettre que l'ordre retenu dans la grammaire de Goux et de Turiault reflète l'ordre canonique de la grammaticographie française, il n'en demeure pas moins que ce n'est pas toujours le cas : Turiault abandonne certaines catégories, et enrichit par des observations plus fines la majorité des autres. Il importe donc d'établir les présupposés que la lecture de Goux suggère pour comprendre dans quelle mesure ils fondent aussi le raisonnement de Turiault, et éclairent en grande partie les catégories grammaticales et le traitement qui en est proposé.

En quoi la lecture de Goux s'inscrit-elle dans l'*Étude* de Turiault, et plus précisément dans quelle mesure alimente-t-elle la reconnaissance du créole martiniquais comme un système linguistique autonome ? Après avoir révélé l'intérêt de faire dialoguer l'*Essai* avec l'*Étude*, nous discuterons le choix des questions linguistiques communes aux deux auteurs pour mieux appréhender en conclusion l'originalité de la réflexion grammaticale de Turiault.

2 De Goux à Turiault : lecture croisée

La lecture croisée des questions linguistiques retenues à la fois dans l'*Essai* et dans l'*Étude* permet de mesurer l'étendue de l'emprunt par Turiault des principes grammaticaux exposés par Goux, que nous présentons ici sous une forme tabulaire. Pour des raisons de lisibilité du tableau, nous avons procédé aux choix suivants :

- les catégories grammaticales, empruntées aux deux auteurs, et dans la plupart des cas strictement identiques, sont présentées dans la première ligne du tableau, et précédées d'un numéro allant de 1 à 8.
- les traits grammaticaux, dont l'identification relève de notre fait, apparaissent au fil de l'identification des propriétés morphologiques, syntaxiques et sémantiques de la catégorie grammaticale étudiée. Nous nous sommes efforcé de reprendre le plus souvent possible les termes employés par les auteurs. Lorsque la désignation est de notre fait, nous le signalons.
- afin de ne pas surcharger le tableau, seuls les éléments remarquables dans la proposition de Turiault figurent dans la colonne de droite. Les catégories sont commentées individuellement dans la majorité des cas, lorsque les remarques de Turiault apportent un éclairage particulier, et collectivement lorsque Turiault se contente simplement d'apporter quelques éléments mineurs, qui ne permettent pas de discuter l'analyse préalable de Goux. Les pages sont indiquées entre parenthèses. Les citations sont retranscrites avec une police légèrement plus petite, en romaine lorsqu'elles sont en français, en italique lorsqu'elles sont en créole.
- à la suite de chaque tableau, nous commentons avec une terminologie contemporaine les propositions de Turiault.

2.1 Les classes grammaticales

2.1.1 Le syntagme nominal

1. L'article	
Goux	Turiault
Critères morphologiques	
- Usage d'une forme définie et indéfinie : <i>ion gibié, le jardin, la case</i> (8).	- Agglutinationⁱⁱⁱ de l'article au substantif : Nous allons maintenant voir les [articles] soudés aux noms qu'ils devraient déterminer. Les mots <i>la rivière, la cour, la main</i> [...] se disent et s'écrivent : <i>larivière, lacou, lanmain</i> (457).
- Absence de flexion de l'article indéfini : Mais l'article indéfini s'écrit d'une autre manière ; au lieu d'écrire <i>un</i> , on dit : <i>on, ion</i> et n'a pas point de féminin, exemple : [...] <i>mon porté on</i> ou <i>ion lett bâ vou</i> , je vous ai apporté une lettre. (8)	
- Article numéral : Quand ce mot est nom de nombre, il s'écrit <i>ionn</i> . (8)	
- Agglutination de l'article au substantif : Très souvent néanmoins on met souvent les deux articles défini et indéfini, parceque [<i>sic</i>] les noirs regardent en dernier comme partie intégrante de certains noms, comme dans cette phrase : <i>io planté ion la croix</i> ; ce qui est encore plus sensible au pluriel : <i>io planté deux la croix</i> . (8-9)	
Critères syntaxiques	
- Suppression de l'article : Il faut remarquer que le plus souvent on supprime l'article ; ainsi on dit : <i>mon qu'allé dans jardin</i> ; <i>io qu'allé dans grand bois</i> , pour je vais dans le jardin ; ils vont dans les grands bois. (8)	- Suppression de l'article défini : Ces phrases sont remarquables par l'absence complète des articles dans le créole. (457)
	- Emploi de l'article contracté : L'article pluriel <i>les</i> se met aussi à la place de l'article contracté <i>des</i> . C'est une bizarrerie ; il faut bien la constater et l'accepter. EXEMPLE : <i>Quand Jipité té roi les zannimau</i> , quand Jupiter était roi des animaux. (458)
	- Maintien ponctuel de l'article : EXCEPTIONS. – L'article <i>les</i> est employé dans les cas suivants : tous les deux, tous les jours, les autres. Exemple : <i>vouèla yo toutt lesdè pouan chimin lamaison</i> , voilà que tous les deux prennent le chemin de la maison. (458)
	- Expression du partitif : Quelquefois <i>du</i> se rend par <i>di</i> . Dans ce cas, <i>di</i> fait corps avec le substantif qui suit. Ex : <i>Donnez-moi du feu, je vous prie : Ban moin difé, souplè</i> . – <i>Du riz doux, diri doux</i> . (460)

	<p>- Emploi des locutions : L'article composé <i>des</i> s'emploie, par exception, dans : bien des fois. <i>Moin ouè ça bien des foué</i> ; et dans l'expression c'est ça des affaires : <i>Ah ! ah ! ah ! ah ! cé ça des zaffè, oui, ma chè !</i> dans l'expression comparative <i>un des</i>. Il dit qu'il était un des mieux bâtis ; <i>li dit li té yonne des miès bâti</i>. (460)</p>
	<p>- Remplacement de l'indéfini par un défini : Il convient de faire remarquer, en finissant, que souvent les articles <i>le, la</i>, sont remplacés par le mot <i>un</i> – en créole <i>yonn</i>, ainsi que l'on a pu le voir d'ailleurs. La bonne poule pond : <i>Yon bon poule ka ponn</i>. (460)</p>

Turiault évoque principalement trois phénomènes particuliers, que nous reformulons ici :

1. le cas de nasalisation régressive du déterminant <la> devenu <lan> lors de l'agglutination à un substantif avec une nasale en finale : <main> devient en créole <lanmain>^{iv}.
2. l'absence de la préposition <de> dans la structure génitive, <Quand Jipité té roi les zannimau>/ <quand Jupiter était roi des animaux> (458). L'auteur fait référence ici à l'absence du connecteur prépositionnel dans la composition du groupe nominal à valeur de complément du nom. L'article est parfois maintenu dans le cas d'agglutination, <vouèla yo toutt lesdè pouan chimin lamaison>, <voilà que tous les deux prennent le chemin de la maison> (458).
3. la transformation de la préposition <de> en <di> par substitution des voyelles arrondies du français par des voyelles non-arrondies en créole, en l'occurrence [i] à la place de [y], <du riz doux>/<diri doux> (460).

2. Le nom	
Goux	Turiault
Critères morphologiques	
<p>- Emprunt au français par intégration partielle ; différenciation phonétique et graphique maintenue en créole : Le NOM est aussi le même qu'en français, excepté qu'il s'écrit et qu'il se prononce quelquefois différemment. (9)</p>	<p>- Emprunt au français par intégration partielle ; différenciation phonétique et graphique maintenue en créole.</p>
<p>- Ajout d'un suffixe à une base libre pour construire une nouvelle unité : Plusieurs finissent en <i>ment</i>, les noms qui n'ont pas cette finale ; exemple : <i>gènement</i>, pour gène, etc. (9)</p>	<p>- Expression du genre : Les noirs, eux, n'ont jamais voulu adopter qu'un seul et unique genre, le genre <i>masculin</i>^v. (436)</p>
	<p>- Expression du nombre.</p>
<p>- Composition à partir de deux unités autonomes dont l'articulation est marquée par un trait d'union ou par un blanc graphique : Quelquefois on fait un seul mot d'un adjectif et d'un nom : <i>Bon-Dié bon, bel beau-temps</i>. (9)</p>	<p>- Composition à partir de deux unités autonomes (2^e partie, 448-453)</p>
Critères syntaxiques	
<p>- Conversion nominale par ajout d'un déterminant : On fait aussi des noms avec le pronom possessif [<i>sic</i>, déterminant possessif] et un nom : exemple : <i>ma-dame-moin, ma-tante-toè, mon-onque-li</i>. (9)</p>	<p>- Périphrase définitionnelle : De même si on le questionne sur un objet donné comme souvenir, il ne dira pas : <i>cé yon souveni</i>, mais bien, <i>yo ba moin ti bagaie là pou moin chongé yo</i>, on m'a donné cela pour songer, me rappeler, me souvenir. (434)</p>
Critères sémantiques	
<p>Non abordé par l'auteur.</p>	<p>- Emprunt à un fonds caraïbe ou africain.</p>

Turiault évoque ainsi plusieurs phénomènes, dont nous rapportons les principes fidèlement avant de les commenter :

1. les transformations phonétiques, identiques pour le nom et pour le verbe, entraînés par le passage du français au créole :

a) la modification des syllabes (433-434)

- [wa] > [wɛ], <oiseau>, <zouèseau>.
- [-wa(ɸ)] > [-wɛ] : <croire>, <couè> (Bourciez 1955 : 67, r. II).
- [-ɛ(ɸ)], [-œɸ], [-øɸ] > [-ɛ] : <nécessaire>, <nécessè> ; <dangereux>, <dangerè>.

On observe une simplification des différentes voyelles finales, avec perte du trait de labialité en une voyelle moyenne [ɛ], et substitution d'une voyelle arrondie à une non-arrondie, sur le modèle de <Du riz doux>/<diri doux>. La présence du [-r] implosif entraîne l'ouverture de la voyelle précédente.

- [-ãd(ɸ)] > [ãn], <attendre>, <attann>.

Par assimilation progressive, l'occlusive [d] en position finale se nasalise en [n].

- [[ə] > [i], <chemise>, <chimise>^{vi}.

b) la simplification du [ɥi] en [i]. Parmi les occurrences citées par Turiault, on note le mot <menuisier> devenu en créole <menisiè> pour lequel Thibault (2012 : 256) présente une forme concurrente : <mènuizyé>, où le <u> laisse entendre qu'il s'agit d'un emploi acrolectal.

c) la chute du [l]. Turiault évoque la simplification du groupe consonantique [-bl] en [-b] en finale : <cable> [kabl] devenu <cabe> [kab], dont on s'autorise à croire que le maintien du <-e> en finale tient simplement de la graphie étymologisante.

d) l'ajout du <r> dans des mots n'en comportant pas initialement en français^{vii}. Il s'agit ici du <r> graphique, non étymologique, qui sert à marquer la fricative vélaire sonore [ɣ]. Ce que Turiault note avec un <r> connaît en créole contemporain trois graphies, tantôt avec <r>, tantôt avec <h>, tantôt avec <rh> : <rhaziè>, <hazié> et <razié> ; <rhalé>, <halé> et <ralé> ; <rhadi>, <hadi> et <radi>. On notera que l'ensemble des substantifs proposés ici, qui admettent un <r> non étymologique en créole, comportent initialement en français un [h-] aspiré. En réalité le /r/ que Turiault perçoit à l'initiale des mots relève davantage d'une confluence entre le « h » aspiré encore prononcé pendant la période de la créolisation et le phonème /r/ dans ses réalisations dorsales (Jansen et Pfandenhauer 2023 : para. 65).

2. Le marquage flexionnel de genre et de nombre. Sans le mentionner pour autant, et contrairement à ce qu'il avance, Turiault recourt aux termes classifiants pour marquer le féminin comme <fimelle-chien> pour <chienne> (434). En matière de nombre, il évoque les procédés utilisés pour pallier l'absence de marquage flexionnel :

a) le recours au déictique (<Madame dit ou ba li bas li qui asous chaise là>/<Madame te demande de lui donner son bas qui est sur la chaise.>, 440).

b) le recours au numéral (<Bellefleu ba moin yon, dè ou toua zassiett>/<Bellefleur, donne moi une assiette, quelques assiettes.>, 440-441).

3. L'inadéquation d'une traduction littérale d'une langue à une autre, ce qui alimente l'hypothèse de la défense d'un système linguistique à part entière.

3. L'adjectif	
Goux	Turiault
Critères morphologiques	
- Flexion uniquement en nombre ^{viii} : L'ADJECTIF est ordinairement sans genre ; exemple : <i>pain là pas bon ; maman là c'est ion bon maman</i> . Il peut avoir un pluriel. (10)	- Absence de flexion en genre et en nombre, sauf dans le cas de <quiriè> et <hérè>.
- Emprunt au français par intégration partielle ; différenciation phonétique maintenue ^{ix} .	- Morphologie des adjectifs démonstratifs.
	- Absence de flexion des adjectifs indéfinis : Dans le patois créole, ces adjectifs sont toujours invariables (481).
	- Liste des adjectifs numériques cardinaux.
	- Liste des adjectifs numériques ordinaux.
Critères syntaxiques	
- Insertion de l'article entre l'adjectif et le nom qui suit.	- Emploi de la particule <là> dans les adjectifs démonstratifs : Ce mango, ce corossol. <i>Mango là, coròsol là</i> . (474)

	- Emploi du démonstratif complexe <ces...là> : <i>Y toutt ces jeines fi là ka cominiè conn des manmè.</i> (475)
	- Emploi du comparatif.
Critères sémantiques	
Non retenu par l'auteur.	- Opposition d'emploi entre <pitit> et <ti>. (471)

L'étude de l'adjectif par Turiault fait émerger les quatre points suivants :

1. la présence d'une marque de genre en créole des adjectifs en réalité épiciènes, mais dont la finale tantôt courte, tantôt longue, le convainc qu'il s'agit d'après lui d'une forme tantôt « masculine », tantôt « féminine ». Il distingue ainsi <yon **bon** bête>, où l'adjectif adopte une forme courte [bɔ̃] – alors que la forme féminine serait longue : [bɔ̃n] – qu'il prétend être masculine pour qualifier le substantif féminin <bête> ; et <chouval **douce**>, où l'adjectif a une forme longue [dus] – alors que la forme masculine serait courte : [du] – qu'il assure être féminine pour caractériser le substantif masculin <chouval>. On fera l'hypothèse qu'il s'agit d'une variante acrolectale, totalement disparue dans le créole aujourd'hui. La forme longue <érèz> se trouve néanmoins à l'origine de la construction de l'adverbe <érèzdibonnè> (<heureusement>), sans lien aucun avec le genre. Actuellement, il ne subsiste en créole que quelques noms dont le suffixe dénote un héritage du genre, qui reflète, ce qui s'avère rare en créole, une distinction de sexe : <on malèrèz>/<une malheureuse> ; <on nègrès>/<une négresse> (Bernini-Montbrand *et al.* 2014 : 544).

2. l'usage de deux formes à la P.5, l'une réservée à un usage singulier, <ou> et l'autre à un usage collectif, <zautt> : <Mouchouè ou>/<ton mouchoir, tes mouchoirs, et votre mouchoir, vos mouchoirs> versus <zhabitation zautt>/<votre habitation, vos habitations> (476).

3. l'équivalence entre l'article défini postposé en créole et le démonstratif français, dont il dérive étymologiquement : <Mango là, còròsol là>. À cette valeur déictique, s'ajoute pourtant celle de défini, dont Turiault ne fait pas cas (Hazaël Massieux 2008 : 406 ; Jeannot et Govain 2023, en particulier 2.4. « Questions de frontière : défini, démonstratif et déictique »).

4. l'usage du démonstratif complexe <ces...là>, <Y toutt ces jeines fi là ka cominiè conn des manmè.>/<Toutes ces jeunes filles communient comme de vieilles dévotes> (475). La première unité s'antépose au nom déterminé et la seconde se postpose. Ce morphème discontinu dérive étymologiquement du démonstratif composé français de forme identique. L'auteur évoque ici ce que l'on retrouve en créole contemporain, à savoir le morphème de pluriel <sé> accompagné de l'article défini <la> postposé au nom auquel il se rapporte (Bernabé 1987 : 109). Il est intéressant de noter que Turiault associe déjà les deux marqueurs ensemble. En effet, la disparition de l'un entraîne nécessairement celle de l'autre.

4. Le pronom	
Goux	Turiault
Critères morphologiques	
- Variation morphologique portant la marque de la fonction.	- Mention de formes concurrentes : P.1 (<moïn>/(<mon>); P.2 (<ou>/(<to>); P.3 (/(); P.5 (<ou>/<zautt>); P.6 (<yo>). (496)
	- Morphologie des adjectifs possessifs élaborée à partir de ces pronoms personnels : On n'aura pas été sans s'apercevoir que les pronoms personnels sont semblables aux adjectifs possessifs (501).
	- Morphologie du pronom démonstratif : <Ça qui/ta, mounn, tala, ces tala, ça> (504+506).
	- Morphologie du pronom possessif : <(ces) ta moïn, ta ou/ta to, ta li, ta nous, ta ou/ta zautt, ta yo> (507).
	- Morphologie du pronom relatif : <qui, ça qui, ça, qui, quil est-ce, quiqui, aqui, oti/outi, ça ou dit/qui ça/ça ça yè, duqui> (508-509).
	- Morphologie du pronom indéfini :

	<p><yo/tou^t mounn, nimpott qui, chaq/chaquin, mounn/pessonn, quéquin, conm, yonne, lautt, yonne épi lautt, cétain, aucunn/piess/pas yonne/pessonn, plisié> (513).</p> <p>- Variation des formes pronominales utilisées : <m'a ; ou'a ; t'a ; n'a ; y'a> pour <moïn va ; ou ka ; to ka ; nou ka ; yo ka>.</p>
<p>- Présence ou absence du pronom relatif selon sa fonction.</p>	<p>- Présence ou absence du pronom relatif selon sa fonction :</p>
<p>- Remplacement des interrogatifs <qui> et <que> par <ça qui> : Qui et que interrogatifs s'expriment par le monosyllabe <i>ça</i> : <i>ça vous qu'a fait ? que faites-vous ? çaça ié ? qu'est-ce que cela ? ça qui ? qui est-ce qui ? Quil est-ce ou ça qui ? lequel est-ce ? exemple : ça qui vini là ? qui est-ce qui est venu ?</i> (12)</p>	<p>Le pronom relatif QUE (complément direct) n'est jamais rendu en créole. (511)</p>
<p>- Postposition du possessif au nom auquel il se rapporte^x.</p>	<p>- Remplacement des interrogatifs <qui> et <que> par <ça qui> :</p>
<p>- Expression de la possession par postposition du possessif^{xi}.</p>	<p>QUI et QUE au commencement d'une phrase interrogative, signifiant quelle personne, qui est-ce qui, quelle chose, se rendent toujours, savoir : QUI par <i>ça qui</i>, pronom démonstratif, comme se rapportant aux personnes, et QUE par <i>ça</i>, comme ne se rapportant qu'aux choses. (511)</p>
<p>-Recours au marqueur -là postposé au nom auquel il se rattache, dans son emploi défini ou démonstratif^{xii} : Le pronom démonstratif s'exprime par le monosyllabe <i>là</i>, placé après le nom ; exemple : <i>piéd bois là chèce</i>, cet arbre est sec ; <i>bananes là mis, ces bananes sont mûres^{xiii}</i>. Souvent ce même monosyllabe est placé après les noms sans être démonstratif, comme dans cette phrase : <i>jardin vous là bel</i>, votre jardin est beau. (11)</p>	

Au sujet du pronom, Turiault ne commente pas les points suivants :

- l'absence de flexion du pronom est simplement sous-entendue – elle a fait l'objet d'une mention dans le paragraphe consacré au nom. Elle se manifeste déjà dans la langue des colons du XVII^e siècle, où s'observe une neutralisation des emplois genrés du pronom au profit de la seule forme générique (v. Fattier 2007 : para. 12).

- l'absence d'explication sur la présence de ces formes concurrentes, à l'exception de <ou>/<to> (le second s'employant dans un contexte de proximité affective, de préférence avec des enfants, 497) et de <ou>/<zautt>.

Il développe en revanche les points suivants :

- phonétiques. La séquence se simplifie à la suite de la chute d'une voyelle (c'est le cas de la P.3, P.4 et P.6, sur le modèle de <yo ka dit> devient <y'a dit>). La chute du [k] entraîne le passage de la voyelle au glide correspondant, <ou ka beau dit moïn> devient <ou'a beau dit moïn>, [ukabodimwẽ] > [wabodimwẽ].

- morphologiques. Turiault évoque les différentes formes du pronom, en distinguant à chaque fois les formes concurrentes : <moïn>, quel que soit l'usage (en fonction sujet ou objet, que Turiault appelle « cas régime ») concurrencé ponctuellement par <mon>, en passe de disparaître à la fin du XIX^e siècle, remplacé par <m'> devant un mot à initiale vocalique, <ou> et <to>, aussi sur le point de disparaître, devenu <t'> devant voyelle, et <i> qui apparaissent dans des fonctions identiques sauf précédés d'une voyelle, ce qui fait préférer la forme <i> (<coupé cou i>/ <coupez lui le cou> (499)), <nous> devenu <n'> devant voyelle, <zautt> lorsqu'il s'agit de s'adresser à un auditoire nombreux, <yo> remplacé par <y'> devant voyelle. L'apport principal de Turiault sur les pronoms consiste essentiellement en une présentation fine de la morphologie de l'ensemble des pronoms observables en créole. Il élargit aussi les considérations de Goux en insistant sur la diversité de l'origine des pronoms en créole.

- syntaxiques. Turiault est sensible à l'absence de marque de subordination explicite, dans la conjonctive notamment : <Moin couè ou tini tò.>/<Je crois que vous avez tort> (70) qui ne réapparaît que dans la comparative : <Ti manmaille là i pis qu'guiabe.>/<Cet enfant est pire que le diable> (70). Turiault insiste sur la présence du morphème zéro dans les tournures impersonnelles, que Bernabé qualifie de « prédicat à morphème existentiel » (1987 : 107) : <Ka fè chaud>/<Il fait chaud>. Les ajouts de Turiault concernent des traits grammaticaux, qui s'inscrivent dans la continuité temporelle, et relèvent de formes retenues par l'usage contemporain du créole antillais. Enfin, il élargit les considérations de Goux en répertoriant les usages du pronom en créole qui diffèrent du français.

5. L'adverbe	
Goux	Turiault
Critères morphologiques	
- Emprunt aux adverbes ou aux locutions adverbiales françaises.	- Liste des principales locutions adverbiales : <En pile> [...] <Dans temps qui passe>. (64-65)
- Duplication de l'adverbe français : <i>Longtemps longtemps</i> pour autrefois ; <i>tout plein tout plein</i> , pour beaucoup (15).	- Duplication de l'adverbe négatif : <piess, piess> (67). - Diversité des origines des prépositions : <Quand> ; <lorsque> conjonctions [de subordination] (64).

6. La préposition	
Goux	Turiault
Critères morphologiques	
- Liste des prépositions les plus courantes : Les plus usitées sont <i>dans</i> , mis pour à ; exemple : <i>dans ciel</i> , pour au ciel, <i>mi</i> pour voici, <i>mi moin</i> , <i>mi li</i> , <i>eppi</i> pour avec ; exemple, <i>mon qu'à allé eppi li</i> , je vais avec lui ; <i>en l'air</i> pour au-dessus, en haut ; <i>en bas</i> , pour sous, au-dessous ; <i>sous</i> , pour sur, au dessus (16).	- Liste des prépositions les plus courantes : <i>Bò, dissous, jousq, panmi, côté, en bas, assous, lassous, dans, apouè</i> [...] <i>auliè</i> . (59) - Diversité des origines des prépositions : • <en> pronom relatif ^{FNIV} . • <pourquoi> ; <puisque> conjonctions [de subordination]. (59)
Critères syntaxiques	
- Tendance à la suppression de <de> : <i>parasol madame</i> , pour le parasol de madame ; <i>nègue jardin</i> , pour nègre de jardin. (16)	- Tendance à la suppression de <de> : <i>parasol madame</i> (58) ^{vi} . - Traduction possible des prépositions : <de> par <dans>/<du> par <di>. (61) - Alternance aléatoire de <â> et <dans> : <i>Maré chouval là dans piès-bois là</i> . (Attachez ce cheval à cet arbre.) <i>Chien ni guiole fò à caïe maïte li</i> . (Le chien a la gueule forte, dans la maison de son maître).

7. La conjonction	
Turiault	
Goux	Turiault
Critères morphologiques	
- Conjonctions de subordination les plus fréquentes : <i>Pass</i> pour parceque [sic] ; <i>piss</i> , pour puisque ; <i>tou</i> , pour aussi, <i>pourquoi</i> ou <i>quô fait</i> ; exemple : <i>quô fait to qu'à fait ça ?</i> pourquoi fais-tu cela ? (16-17).	- Conjonctions de subordination les plus fréquentes : <i>Adans/ladans, coumen, conm, epi, loss, mai, magré/magoué, non, piss, pass/pace, pourquoi, quo fè, a lhè, jouq temps, jiss temps</i> (69). - Diversité des origines des conjonctions : <i>Dans, puisque, pourquoi</i> sont également prépositions. <i>Comme</i> est aussi adverbe, lorsqu'il signifie <i>de même que, ainsi que</i> . (69)

	<p>- Absence de la conjonction de subordination : Il est d'usage, en créole, de ne pas se servir de la conjonction <i>que</i> [...] Dans les expressions composées : Avant que, après que, depuis que, parce que, sitôt que... la conjonction <i>que</i> reste sans emploi. (70)</p>
<p>- Tournures impersonnelles : Il paraît que, par <i>manière</i> ; exemple : <i>manière vous aimé la messe</i>, il paraît que vous aimez la messe. <i>Io manière pas là</i>, il paraît qu'ils n'y sont pas. Il y a par <i>tini</i> : <i>outi tini z'os tini chiens</i>, on trouve toujours du monde pour manger. <i>Pas la peine</i>, signifie que c'est inutile, ce n'est plus nécessaire ; exemple : <i>pas la peine vous vini</i>, c'est inutile que vous veniez. (17)</p>	<p>- Construction du comparatif : <i>Victò pis fò qu' fouè li</i>. (71)</p>
<p>- Construction de la circonstancielle de but : Pour que je..., pour que tu..., etc., s'expriment ainsi : <i>pour mon</i>, <i>pour to</i>, avec le présent de l'infinitif : <i>mon gagné bananes pour mon manger</i>. (17)</p>	<p>- Traduction possible de <que> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conjonction exprimant la cause <quò fè> • Négation restrictive <sèlmen> • Adverbe exclamatif <combien> (71).

8. L'interjection	
Goux	Turiault
Critères morphologiques	
<p>- Liste des interjections les plus usitées en créole : Les plus en usage sont <i>aiäia</i> ! pour exprimer la douleur et même la joie ; <i>magré ça</i> ! l'opposition ou l'étonnement : <i>foingue</i> ! L'impatience ; pour défier, singulier, <i>latin to</i> ; pluriel, <i>latin vous</i> ; c'est-à-dire tu perdrais plutôt ton latin que faire... (18)</p>	<p>- Liste des interjections les plus usitées en créole : <i>Aie ya yaïe, chè</i> ! [...] <i>Ouille, fouing</i> ! [...] <i>Latin ou</i> ! [...] Tu perdrais plutôt ton latin que de faire (74)^{xvi}.</p>

Turiault élargit les considérations de Goux en répertoriant les usages de la préposition, de l'adverbe, de la conjonction et de l'interjection, qui diffèrent sensiblement du français.

2.1.2 Le syntagme verbal

Goux	Turiault
Critères morphologiques	
<p>- Tableau de conjugaison : <fair>. (14-15)</p>	<p>- Tableau de conjugaison : • <mouter> et <vini>. (2-5) Valeur des temps et difficulté à trouver un équivalent entre les temps en créole et en français (10-14).</p>
<p>- Suffixation verbale en -é^{xvii} : Les verbes ne sont presque qu'usités au participe passé (12).</p>	<p>- Suffixation verbale en -é : On le voit, c'est toujours <i>chanté</i> aux trois personnes du singulier et du pluriel. Les pronoms seuls indiquent les personnes, tandis que le verbe, lui, ne subit aucun changement de terminaison, il reste à l'infinitif – <i>chanté</i>. (15)</p>
<p>- Aphérèse des verbes polysyllabiques^{xviii} : Plusieurs verbes français ont une de leurs syllabes et conservent néanmoins la même signification, comme <i>lumer</i>, allumer ; <i>river</i>, arriver ; <i>mander</i>, demander ; <i>couter</i>, écouter ; <i>paré</i>, préparer ; <i>vinir</i>, devenir et venir etc. (14)</p>	<p>- Aphérèse des verbes polysyllabiques (19).</p>
<p>- Absence de passif morphologique^{xix} : Les verbes n'ont point de passif. (14)</p>	<p>- Absence de passif morphologique : En créole, on ne fait pas usage du verbe passif. (46)</p>
Critères syntaxiques	
<p>- Marqueurs prédicatifs temporel, modal et aspectuel^{xx}.</p>	<p>- Marqueurs prédicatifs temporel, modal et aspectuel : Considérations principales sur l'opposition entre présent, passé, futur (6-10).</p>

<p>- Verbes sériels^{xxi} : Verbes composés de deux mots : <i>porter-vini</i>, apporter : <i>porter-allé</i>, emporter ; <i>porter-monté</i>, <i>porter-descendé</i>. (14)</p>	<p>- Verbes sériels (20).</p>
<p>- Usage de la copule <yé>^{xxii} : <i>Ié</i>, qui remplace ordinairement l'auxiliaire être, se supprime, presque toujours ; exemple : <i>cabrit pas malin pas gras</i>, il faut être fin pour réussir ; mais ce dissyllabe s'exprime le plus souvent dans les phrases interrogatives ; exemple : <i>outi io ié ? où sont-ils ?</i> (13)</p>	<p>- Usage de la copule <yé> : (36-37).</p>
<p>- Blocage de la modalité prédicative <qu'à>^{xxiii} : <i>Save</i>, <i>vlé</i>, <i>tini</i>, <i>connoît</i>, n'admettent pas <i>qu'à</i> devant ; exemple : <i>mon pas save to pas vlé</i>, <i>li pas tini</i>, <i>nous pas connoît</i>, etc. (13)</p>	<p>- Blocage de la modalité prédicative <ka> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <Ainmein>, <couè>, <rhai>, <save>, <tann>, <vlé/lé>, <pè>, <connoît>, <doué>, <sam>. (15) • Réintégration de la modalité <ka> pour marquer un renforcement : <Moin ka ainmein aussi fô qu'ou.> / <J'aime aussi fortement que vous.> <p>- Emploi de <vini>, <sòti> (23), <quitté>, <baille/ba> (25).</p> <p>- Emploi de <ett> et <tini> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <tini> au sens de <posséder>. • <tini> au sens de <il y a>. • <ett> se réalise dans la plupart des cas en <Ø> sauf en emploi infinitif où il demeure et dans l'interrogative où il prend la forme <yé> (33). <p>- Particule interrogative : <ess>. (38)</p> <p>- Construction pronominale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emploi du pronom personnel complément sauf pour certains verbes : <se battre>. <p>Recours à une construction verbale figée dans le cas des essentiellement pronominaux : <prend lennui> / <s'en-nuyer>, etc. (48)</p> <p>- Construction impersonnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de sujet grammatical. <maniè> / <il paraît que>. (49-50) <p>- Emploi du participe : Inexistence en créole. En réalité il s'agit de la forme nue du verbe (équivalente à l'infinitif). (52-53)</p>

En matière de syntagme verbal, Turiault développe en particulier les catégories suivantes :

1. la forme <étt>. Cette forme s'apparente à un cas d'apparition de la copule à forme infinitive, survivance d'une forme déjà répertoriée au XVIII^e siècle (Bollée 2007 : 67) : <faut étt fou pou fê yon choie comm tala.> / <Il faut être fou pour faire une chose comme celle-là.> À cela s'ajoutent les cas d'alternance du morphème zéro dans les constructions attributives et la présence de la forme <yé> dans l'interrogative, conformément à ce qui s'observe aujourd'hui en créole aux Antilles. De l'absence du verbe <être> en créole, Turiault, qui bascule sans le mentionner de l'emploi du verbe <étt> comme copule au verbe lexical au sens plein d'<exister>, en déduit qu'il s'avère impossible de traduire la formule suivante : <Je suis celui qui est>. Pourtant on pourrait proposer aux moins deux traductions : <Si ni on an, an sé an-lasa> ou encore <Sé mwen an-lasa>. Il semblerait que Turiault confonde ici l'absence d'expression du morphème <ett>, ce qui relève d'une absence de morphème, et l'absence de sa réalisation, qui relève en réalité du morphème zéro. Cette confusion est d'autant plus surprenante que le morphème zéro est lui-même déjà évoqué par Turiault.
2. la négation. Il en évoque trois formes : le morphème de négation <pa>, le déterminant indéfini négatif <pyes> (Bernabé 1987 : 78) et la négation restrictive <anni> ou <sèlmen>.
3. les temps. Ces derniers se définissent à partir du point de vue énonciatif, selon le moment où l'on parle pour en identifier trois principaux : le passé, le présent et le futur, qui correspondent aux trois

positions de l'énoncé par rapport à l'énonciation : la simultanéité, l'antériorité et la postériorité (Bernabé 2003 : 135). Il mentionne ensuite des verbes dont le fonctionnement est à chaque fois un peu différent : <*sòti, vini, quitté*> (Bernabé 2003 : 108-109 ; 148-149 ; 152-153). La première forme <*sòti*> est une modalité prédicative au même titre que les marqueurs <*té, ké, ka*>, mais elle marque aussi le caractère récent de l'action exprimée par le verbe : <*Nou ka sòti l'égliz*>/<Nous sortons de l'église> (23). La deuxième, <*vini*>, au même titre que <*quitté*>, s'apparente à un verbe à valeur processive : <*Quitté moin tranqui, moin dit ou.*>/<Laissez-moi tranquille, je vous dis.> On note cependant une confusion dans l'emploi de <*quitté*> dont Turiault ne perçoit pas l'autre valeur. Dans l'exemple suivant, <*Quitté yo allé.*>/<Laissez-les s'en aller> (23), à la suite de Bernabé, nous y voyons un auxiliaire modal que rend en français l'emploi de la béquille du subjonctif et le recours à l'impersonnel : <Qu'on les laisse s'en aller.> Sans la nommer comme telle, Turiault évoque l'homophonie des emplois de <*ba*>, employé tantôt comme une préposition, <*Mouché voyé yon lett ba ou*>/ <Monsieur vous a envoyé une lettre>, tantôt comme un verbe, <*Ba li*>/<Frappe lui> (littéralement <Donne-lui des coups> (25).

4. la particule interrogative <*ess*>. Il ne mentionne pas pour autant, ce dont atteste pourtant l'exemple choisi, l'absence d'inversion sujet-verbe : <*Ess missiè i là ?*>/<Est-ce que monsieur est là ?> (38).

5. la construction pronominale. Turiault décrit l'emploi ponctuel du pronom réfléchi comme en français <*Moin ka serré moin*>/<Je me cache> (47), qui ne s'exprime parfois pas, <*Li té ka plainn*>/<Il se lamentait> (48), ou se rend par une construction figée, <*prend lennui*>/<s'ennuyer> (48). Parmi les exemples cités par l'auteur, on observe la présence de verbes essentiellement pronominaux pour lesquels le pronom complément n'est plus perçu comme un réfléchi (Bollée 2007 : 71).

6. l'homophonie entre la forme de participe passé et l'infinitif^{xxiv}. Alleyne (1996 : 49) en justifie l'origine par l'expression de formules périprastiques en français populaire (<Il est après fermer la porte>).

2.2 Le discours

2.2.1 L'écrit^{xxv}

Goux	Turiault
1. Relations entre l'écrit et l'oral	
<p>- Concordance entre l'écrit et l'oral^{xxvi} : Ainsi, on est obligé d'écrire <i>z'oreille</i> pour oreille ; exemple : <i>z'oreilles pas tini converti ; z'affaires</i>, pour affaires, <i>z'affaires cabritt pas z'affaires mouton ; zié</i>, pour œil, ou yeux ; exemple : <i>zié béqué brûlé nègue</i>, l'œil du maître fatigue le serviteur ; <i>mouché</i> pour monsieur ; <i>n'ame</i>, pour âme... (18)</p>	<p>- Concordance entre l'écrit et l'oral : A notre avis, le créole écrit doit être, autant que possible, la représentation fidèle de la prononciation, comme dans les langues italiennes et allemandes. (443)</p>
<p>- Discordance entre l'oral et l'écrit : Ce langage est l'ennemi des <i>rr^{xxvii}</i>, car pour dire le nom propre Pierre, on dit simplement, <i>Piè [...]</i> <i>pè</i> pour père. Nous n'avons pas cru devoir écrire <i>pai</i>, attendu que cette manière l'éloignerait trop de son étymologie. (18-19)</p>	<p>- Discordance entre l'oral et l'écrit : Et, en effet, dans une langue, dont les mots s'articulent toujours séparément, sans liaison aucune, et laissent entendre très-souvent (<i>sic</i>) une consonnance indiquant le pluriel alors qu'il s'agit du singulier (<i>yon signau, yon bon zanimau</i>). (441-442)^{xxviii}</p>
2. Graphie : étymologie versus phonie	
<p>- Hésitations entre graphie créolisante et graphie étymologique^{xxix} : Pour faire sentir qu'en prononçant il faut appuyer sur la dernière consonne, il a été nécessaire de la doubler ; exemple : <i>touut, ionn, lett, maïtt, piss, tropp</i>. (19)</p>	<p>- Hésitations entre graphie créolisante et graphie étymologique : Les mots français <i>chat, cabrit, cachot</i> [...] se prononcent comme s'ils étaient terminés par un <i>e</i> muet [...]. C'est par suite de cette consonance que l'on double la lettre finale <i>t</i> dans le langage écrit : <i>Yon chatt, yon cabritt, yon canott</i> (417).</p>
<p>- Variation graphique : Nous n'avons pas cru devoir écrire <i>ou</i> pour vous, quoique plusieurs le prononcent ainsi ; exemple : <i>couté mon parlé ou, écoutez, je veux vous parler</i>. (19)</p>	<p>- Variation graphique^{xxx} : Le mot <i>lhè</i>, heure, mérite une attention toute particulière. Il s'énonce et s'écrit de quatre façons différentes, savoir : <i>lhè, hè, nhè, zhè</i> (431).</p>

2.2.2 L'oral

Goux	Turiault
<p>- Variation topolectale : [...] à la Martinique seulement <i>ich</i> pour enfant (9). À la Guadeloupe, on met <i>à</i> entre le nom et le pronom possessif ; exemple : <i>petite à moïn</i>, etc. (11) À la Guadeloupe, la syllabe qu'<i>à</i> est beaucoup moins en usage. (note de bas de page 1 : 14)</p>	<p>- Variation sociolectale : Déjà, dans les villes, le créole s'est considérablement francisé ; et il diffère assez de celui de la campagne pour que, quand vous vous exprimez dans le langage du <i>Bitaco</i>, on vous dise, <i>Ça ou ka palè, chè, c'est nèg, ça pas créole</i>. (1 ; 461) Jamais <i>bitaco</i> ne dira : <i>Bouc zòreille là brillan</i> [...]. Il emploiera une périphrase et dira : <i>Bouc zòreille là ka clairé bien</i>. Avec aisance et sans remords le <i>Bitaco</i> dit carrément, comme le paysan en France : Il faut que je vais au marché. (2 ; 8)</p>
	<p>- Influence de la langue substratique : Il faut que l'on sache que les noirs ne prononcent pas de la même manière. [...] Cette façon différente de prononcer peut s'expliquer par les divers dialectes que parlaient les nègres envoyés en esclavage. (418)</p>
	<p>- Similarité avec une autre langue Ajoutons que dans la langue galibi qui se parle encore à la Guyane, les verbes ne s'emploient non plus qu'au mode infinitif et qu'ils ont ordinairement la même terminaison pour les trois personnes du singulier et du pluriel. (15)</p>

En matière de discours, Turiault évoque la difficulté de la traduction à la lettre et la nécessité du recours à la périphrase – c'est ainsi que l'on préférera la formule <*yo ba moïn ti bagaïe là pou moïn chongé yo*>/<on m'a donné cela pour songer, me rappeler, me souvenir> (434) à celle, plus littérale, de <*cé yon souveni*>/<c'est un bon souvenir> (434). Il mentionne aussi l'influence de la langue substratique – la mention des « Africains » –, l'importance de la variation sociolectale – avec l'opposition entre esclaves des villes et des campagnes. Enfin, il laisse une place à l'emprunt lexical au fonds africain et caraïbe.

3 De Goux à Turiault : écho ou reprise ?

S'agit-il de simples échos de la part du lecteur de l'*Essai*, qu'aura été Turiault, ou faut-il à l'inverse parler d'une véritable reprise des principes linguistiques, auxquels l'auteur de l'*Étude* apporterait une contribution non négligeable ? Si certaines catégories grammaticales et leur traitement sont clairement empruntés à la tradition grammaticale latine et française, d'autres relèvent d'une analyse plus personnelle : les transformations phonétiques, la morphologie et la syntaxe du pronom, les constructions verbales, et l'élargissement de la réflexion linguistique à la variation sociolectale et la comparaison à une autre langue de la Caraïbe. C'est à la mesure de cet écart que nous avons été en mesure d'apprécier l'originalité de Turiault. Globalement, Turiault n'apporte rien de profondément original qui ne soit déjà au moins évoqué chez Goux. Sa contribution consiste peut-être davantage dans l'éclairage particulier qu'il offre aux traits grammaticaux évoqués, auxquels il apporte précision et parfois nuance. Les nouveautés introduites par Turiault révèlent sa perception du créole comme une langue autonome par rapport au français, plus marquée encore qu'elle ne l'est chez Goux. Il mentionne ainsi des traits grammaticaux qui attestent de l'élaboration progressive d'un système linguistique créole autonome. Turiault s'est clairement nourri du *Catéchisme* de Goux pour rédiger son *Étude*. Si, globalement, sa contribution n'identifie que très peu de traits grammaticaux nouveaux à proprement parler, son originalité réside essentiellement dans l'approfondissement qu'il en propose. Il accentue en ce sens l'hypothèse déjà sous-jacente chez Goux, selon laquelle on assiste dès la seconde moitié du XIX^e siècle à la mise en œuvre d'un système langagier martiniquais, que les catégories grammaticales traditionnelles peinent à circonscrire, signe de l'existence d'une langue autonome distincte du français.

Références bibliographiques

Sources primaires

- Goux, J.-M. (1842). *Catéchisme en langue créole précédé d'un essai de de grammaire sur l'idiome usité dans les colonies françaises*. Paris : impr. de H. Vrayet de Surcy et C^{ie}, 1-20.
- Turiale, J. (1873-1876). « Étude sur le langage créole de la Martinique », extrait du *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2^e série, tome 1, 1873-1874. Brest : impr. de J.-B. Lefournier aîné, 1874, 401-516 ; 2^e série, tome 3, 1875-1876, Brest : impr. et litho. de J.-P. Gadreau, 1877, 1-107.

Sources secondaires

- Alleyne, M.-C. (1996). *Syntaxe historique créole*. Paris : Khartala.
- Bernabé, J. (1987). *Grammaire créole. Fondas Kréyol-la. Éléments de base des créoles de la zone américano-caraïbe*. Paris : L'Harmattan.
- Bernabé, J. (2003). *Précis de syntaxe créole*. Matoury : Ibis rouge.
- Bernabé, J. (2013). *Obidjoul. Approche écologique et cognitive au service du mieux lire-écrire le créole*. Fort-de-France : Le Teneur.
- Bernini-Montbrand, D., Ludwig, R., Pouillet, H., Telchid, S. (2014). *Dictionnaire créole-français. Avec un lexique créole français-créole et un abrégé de grammaire*. Orphie : n.c., 2012.
- Bollée, A. (2007). *Deux textes religieux de Bourbon du 18^e siècle et l'histoire du créole réunionnais, Philippe Albert Caulier C.M. Profession de foy, en jargon des Esclaves Nègres*. Petit Catéchisme de l'Isle de Bourbon tourné au Style des Esclaves Nègres, Serendib Series 1. London : Battlebridge.
- Bollée, A. (2019). *Variation et changement linguistique : l'aphérèse dans les créoles français*, Bamberg : Université de Bamberg. Doi : <https://doi.org/10.20378/irbo-54852>
- Bourciez, E. (1955). « E ouvert entravé », *Précis de phonétique française*. Paris : Klincksieck, 66-69.
- Chauveau, J.-P. (2012). « Des régionalismes de France dans le créole de Marie-Galante », dans A. Thibault (éd.), *Le français dans les Antilles : études linguistiques*, Paris, 2012, L'Harmattan, 51-100.
- Fattier, D. (2007). « Français parlé au XVII^e siècle et créoles français : hypothèses sur la disparition du genre grammatical ». *Linx. Revue des linguistes de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense*, 57. Doi : <https://doi.org/10.4000/linx.302>
- Govain R. (2012). « Agglutination déterminativo-nominale en créole haïtien : aspects syntaxiques et lexico-sémantiques », *Voix plurielles*, vol. 9, 2. Doi : <https://doi.org/10.26522/vp.v9i2.665>
- Govain, R. (2022). *La question linguistique haïtienne : histoire, usages et description*. Thèse d'habilitation inédite. Doi : 10.13140/RG.2.2.31719.11689
- Hazaël-Massieux, G. (1996a). « Le guyanais et les créoles atlantiques à base française », *Les Créoles : problèmes de genèse et de description*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 169-183.
- Hazaël-Massieux, G. (1996b). « L'expression du futur en créole mauricien », *Les Créoles : problèmes de genèse et de description*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 299-313.
- Hazaël-Massieux, M.-C. (2008). *Textes anciens en créole français de la Caraïbe. Histoire et analyse*. Paris : Publibook.
- Jansen, S. et Pfandenhauer, K. (2023). « La Tumba francesca à Cuba : quelques lumières sur les caractéristiques linguistiques du créole de Saint-Domingue à l'époque de la révolution ». *Archipelies*, 16. URL : <https://www.archipelies.org/1957>

- Jeannot-Fourcaud B. (2012). « D'un irréalisé dans le passé vers un conditionnel en créole martiniquais ? ». *Faits de langue*, 40, 109-116.
- Jeannot-Fourcaud B. et Govain, R. (2023). « La détermination nominale dans *La Passion de Notre Seigneur selon St Jean en Langage Nègre* au regard des variétés actuelles des créoles de la Guadeloupe, de la Guyane, d'Haïti et de la Martinique ». *Archipélies*, 16. URL : <https://www.archipelies.org/1949>
- Librová, B. et Véronique, G.-D. (2023). « *Té* et le développement de la temporalité verbale dans les créoles français de la Caraïbe au XVIII^e siècle ». *Archipélies*, 16. URL : <https://www.archipelies.org/1915>
- Prudent, L.-F. (1993). *Pratiques langagières martiniquaises : genèse et fonctionnement d'un système créole*. Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Baptiste Marcellesi : Université de Rouen, non publiée.
- Pustka, E. (2012). « Le caméléon dans la jungle sonore : variation du *r* en Guadeloupe », dans A. Thibault (éd.), *Le français dans les Antilles : études linguistiques*, Paris, 2012, L'Harmattan, 271-311.
- Schlupp, D. (1997). *Modalités prédicatives, modalités aspectuelles et auxiliaires en créole à base lexicale française de la Guyane française. XVIII^e-XX^e siècle*. Tübingen : Niemeyer.
- Thibault, A. (2012). « Les avatars du schwa colonial dans le créole des Petites Antilles », dans A. Thibault (éd.), *Le français dans les Antilles : études linguistiques*, Paris, 2012, L'Harmattan, 243-270.
- Valdman, A. (1976). « La complexification dans le système des déterminants des parlers franco-créoles ». *Bulletin du Centre d'étude des plurilinguismes*, 4, décembre, 11-34. Doi : <https://doi.org/10.3406/bcepl.1976.877>
- Villoing, F., Deglas, M. (2016). « La formation des verbes dénominaux en guadeloupéen : la part de l'héritage et de l'innovation ». *Congrès Mondial de Linguistique Française 2016*. Doi : 10.1051/shsconf/20162708004
- Zribi-Hertz, A. et Jean-Louis, L. (2022). « La graphie créole à l'épreuve de la grammaire : plaidoyer pour un marquage graphique de l'attachement morphologique non lexical dans les créoles français des Antilles », *Faits de langues*, 49. URL : https://www.sfl.cnrs.fr/sites/default/files/images/zhjl2017.graphie_creole.prefinal.pdf

ⁱ Désormais l'*Étude*.

ⁱⁱ L'abbé Goux en fournit lui-même la traduction : « votre montre est sur votre lit, vos boucles aussi » (16). Cet exemple illustre les rares prépositions maintenues en créole, parmi lesquelles <*sous*> avec le sens de « sur, au dessus de ». Jean Turiault reprend cet exemple – en recourant à la forme <*assous*> – pour rendre compte d'une phrase formulée dans un créole attesté à l'occasion d'une critique sur l'emploi d'un français maladroïtement créolisé, dont on se repaît alors en France :

Ces phrases-là, admises au théâtre peuvent bien avoir la désinvolture un peu nègre, mais, à coup sûr, elles ne sont pas créoles, ainsi que l'on peut en juger par la dernière reproduite ci-après en vrai créole : *Monte ou assous couche ou bouc ou tou*. (402)

ⁱⁱⁱ Sans être clairement identifié par Goux qui évoque simplement la présence d'un article défini perçu comme « partie intégrante » de l'unité lexicale à laquelle elle s'associe, Turiault évoque la « soudure » des mots entre eux.

^{iv} Pour plus de détails sur l'agglutination en créole, notamment haïtien, on lira avec intérêt la synthèse de Govain (2022 : 55-56).

^v Il n'existe pas de genre masculin en créole : le genre du substantif est nécessairement indifférencié. Turiault confond le point de vue diachronique (dire qu'un mot créole vient d'un mot français, à l'origine masculin) et le point de vue synchronique (le substantif créole ne connaît pas la séparation de genre).

^{vi} Thibault (2012 : 266) considère le maintien du [i] en position intérieure comme un cas d'adaptation du schwa de l'époque coloniale.

^{vii} Turiault s'étonne de « cette fureur de placer un *r* au commencement des mots » dans des « mots français qui n'en ont absolument pas ». (432)

^{viii} Il s'agit bien ici du point de vue de Goux.

^{ix} La voyelle [œ] devant [-r] se délabialise en [ɛ], conformément au système phonologique créole, quelles que soient les catégories grammaticales.

^x Il s'agit en réalité du « déterminant possessif » et non pas du « pronom possessif », qui serait alors en français <le mien> c'est-à-dire <*lan-mwen*> en créole.

^{xi} Comme cela s'observe en Louisiane et en Guyane (Valdman 1976 : 15), l'emploi des déterminants possessifs ne correspond pas tout à fait à la série des pronoms personnels, évoquée dans la page précédente. La variation évoquée par Goux, à savoir l'emploi fluctuant de la préposition <à> pour introduire le possesseur, suivie de la forme oblique du pronom, constitue une innovation de la période coloniale, encore largement en vigueur au XIX^e siècle (Valdman 1976 : n. 5).

^{xii} Goux confond là encore déterminant et pronom possessif. Conformément à l'usage en cours au XIX^e siècle (Hazaël-Massieux 2008 : 407) et observable depuis le XVIII^e siècle (Jeannot-Fourcaud et Govain 2023), il accorde au marqueur <là> une valeur déictique qu'il rend par le déterminant démonstratif <cet> dans sa traduction : <*piéd bois là chèche*>/<cet arbre est sec>. Goux est néanmoins sensible à un second emploi de <là>. Sans le formuler clairement, il perçoit à demi-mot qu'il prend aussi une valeur de renforcement :

Souvent ce même monosyllabe est placé après les noms sans être démonstratif, comme dans cette phr se :
jardin vous là bel, votre jardin est beau (11).

La présence à droite du déterminant possessif du substantif rend celle du second élément de détermination non pertinent. <là> n'a donc pas une valeur démonstrative mais déictique, ce que ne rend pourtant pas la traduction de Goux, dont on aurait pu attendre qu'elle soit la suivante : <votre jardin ici est beau>.

^{xiii} L'exemple est repris par Turiault (34).

^{xiv} Turiault ne fournit pas d'exemple. On suppose ici qu'il s'agit d'une confusion entre la valeur de reprise du pronom <en> et le pronom relatif, qui a lui aussi une valeur de représentant.

^{xv} L'exemple de Turiault est probablement emprunté à Goux.

^{xvi} Les exemples de Turiault sont partiellement identiques à ceux de Goux.

^{xvii} À la lumière des travaux de Villoing et Deglas 2016 (à qui nous empruntons aussi l'exemple de <*chiktay*>), nous affirmons que l'argument de Goux repose sur le principe selon lequel la finale en /e/ issue des formes fléchies du participe passé et de l'infinitif du français se réinterprète comme un affixe dérivationnel du verbe en créole. Fort de ce principe, on peut en effet obtenir le verbe <*chiktayé*> (<émietter>) à partir du nom <*chiktay*> (<émiettage>). Or, et c'est bien le problème que pose le contre-exemple que fournit Goux lui-même, le nom <*travay*> ne permet pas de former le verbe <*travayé> : « Cependant on dit, *mon qu'à travail* » (12). Goux, sans le formuler, corrobore l'hypothèse selon laquelle la finale en /e/ ne suffit pas à envisager une forme verbale d'une part, parce que le verbe en créole ne possède pas de système flexionnel, et d'autre part, parce le créole compte des finales variées dont celles en /o/, /j/, et /ɔ/ (Villoing et Deglas 2016 : 7). On nuancera cependant le propos de Villoing et Deglas à la lumière de l'analyse de Chauveau (2012 : 73-74) qui montre que le verbe *chiquetailler* existe déjà dans le français normand des colons, ce dont attestent les deux radicaux créoles *chik-* et *chikt-*.

^{xviii} Une des hypothèses principales retenues serait celle de la tendance des langues africaines, notamment le fongbe, à privilégier des mots dissyllabiques (Bollée, 2019).

^{xix} À la suite d'Hazaël-Massieux (2008 : 245, n. 533) on pourrait se demander s'il existe un certain nombre de tournures syntaxiques qui, à défaut d'un marquage morphologique clairement identifiable, permettraient de construire le passif en créole, dont les attestations en Guyane en particulier ont fait l'objet d'une étude fournie (Schlupp 1997 : la marque Ø à l'accompli <*Mo lèvé qué blangue*>/<J'ai été élevé chez les Blancs>), le syntagme nominal tenu comme le patient du procès avec la modalité <ka> dans <*Ainsi tout ò, qué l'accent grave, ca prononcé, kou o di calotte*>/<Ainsi tout ò avec un accent grave se prononce comme le o dans calotte>, le recours à la forme passive <*fèt*> avec laquelle le syntagme nominal sujet n'est plus considéré comme agent mais comme patient du procès. Nous rejoignons Hazaël-Massieux (1996a : 50) qui assure qu'il « n'a pas d'expression morphologique de la diathèse » passive en créole dans les Antilles. En effet, les exemples fournis par Schlupp 1997 relèvent essentiellement du sémantisme du verbe (dans une phrase comme « Jean reçoit une claque de Marie », le sujet subit l'action et tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agit bien d'une voix active).

^{xx} Goux identifie les quatre morphèmes « té ; ké ; ka » et « Ø » qu'il met sur le même plan, sans noter qu'en réalité le dernier est susceptible de commuter avec les trois autres. Le classement opéré par Goux opère selon la relation qui s'opère entre le moment de l'énonciation et celui de l'énoncé. Elle peut être :

- simultanée, avec le « présent », soit la forme <*mon qu'a fait*>.

- antérieure, sans que l'intervalle de temps ne soit précisé, avec « l'imparfait », <mon te qu'a fait>, avec un intervalle de temps marqué, qu'il soit rapproché, avec « le parfait », <mon fait>, ou éloigné, avec le parfait et le plus-que-parfait, <mon te fait>.

- postérieure, avec les marqueurs allomorphiques <qué>, dont Goux est le premier à faire mention (Hazaël-Massieux 2008 : 434) <qu'allé>, <va>, dont les valeurs sont à peu près identiques (Schlupp 1997 : 88). La dernière généralement combinée avec la P1 ou la P2 à partir du XVIII^e siècle correspond en réalité à la particule <a> (Hazäel-Massieux 1996b : 61), dont elle serait une variante élidée. Le marqueur <va> se rattache en particulier en créole guyanais au futur périphrastique français formé à l'aide du verbe <aller + infinitif>. Elle renvoie à un procès futur sans prolongement immédiat avec le moment de l'énonciation (Schlupp 1997 : 77-78).

À ces marques prédicatives, s'ajoute une autre qui ne figure que dans le tableau de conjugaison du « présent et du parfait conditionnels » (15) : <mon seré fait>. Cette forme est d'usage récent, puisque jusqu'au XIX^e siècle, la marque de l'hypothétique est portée par le connecteur <si> dont la désémantisation entraîne progressivement sa grammaticalisation (Jeannot-Fourcaud 2012 : 113).

En se limitant à une approche ancrée dans la temporalité, et non pas aspectuelle, Goux ne perçoit pas ici l'importance de la valeur aspectuelle du créole. Il passe ainsi sous silence la valeur d'inaccompli de <qu'à>, qu'elle soit durative, itérative ou perfective (Bernabé 1987 : 126-127) autant que celle de <té>, qui combine une valeur de passé et d'inaccomplissement (Librová et Véronique 2023).

^{xxi} Les verbes à construction sérielle ici vérifient les propriétés évoquées récemment par Zribi-Hertz et Jean-Louis (2022 : para. 79) : ils combinent des syntagmes verbaux, dont l'un intervient comme ajout modificateur de l'autre. Le second syntagme verbal réalise l'action principale, à laquelle le premier syntagme verbal apporte simplement une information circonstancielle.

^{xxii} Conformément aux usages contemporains du créole (Bernabé 1987), le morphème <yé> s'utilise quand l'attribut précède le sujet, notamment dans le cas des interrogations.

^{xxiii} Le blocage de la modalité prédicative <ka> se justifie en présence de verbes statifs (Bernabé 1987 : 98) conformément à l'usage contemporain.

^{xxiv} Turiault établit là encore une distinction sans validité réelle en créole.

^{xxv} Il s'agit bien plus d'évoquer les stratégies auxquelles recourt Turiault pour rendre audibles les particularités phonétiques d'une langue, dont la standardisation graphique n'existe pas encore.

^{xxvi} Dans une langue comme le créole qui ne marque pas le pluriel en termes morphologiques, le phonème /z/, qui établit une liaison articuloire entre le déterminant pluriel et le substantif avec une initiale vocalique, est la preuve de l'entrée telle quelle du mot <zoreille> dans le lexique (Govain 2012), indice d'un usage du mot dans le discours plus fréquent au pluriel qu'au singulier. Le même phénomène s'opère aussi avec l'article indéfini féminin <une> prononcé [yn] dont la consonne finale [n] s'agglutine avec l'initiale vocalique du substantif qu'il détermine : <une âme> devient en créole <i(o)nne n'ame>. Un phénomène identique s'observe en français. Vraisemblablement, le facteur déterminant n'est pas le genre mais bien l'initiale vocalique, comme le montrent de nombreux substantifs masculins à initiale vocalique en français (voir « nounours »).

^{xxvii} Turiault évoque : « l'embarras pour les noirs, leur répugnance aussi à prononcer les r ». (407). Il oppose ainsi les cas de chute du [-r] lorsqu'il se trouve en finale de syllabe et la transformation lorsqu'il est suivi d'une voyelle, ce que résume à lui seul le mot <arbrisseau> devenu <zabouissau>. La transcription de Turiault entre en conflit avec la tendance à maintenir le /r/ devant le /i/ (Pustka 2012 : 278, n. 16).

^{xxviii} Turiault évoque la confusion possible entre la marque de l'agglutination en créole et celle de la liaison en français. De ce fait, il s'avère inutile, de son point de vue, d'ajouter la marque du pluriel aux substantifs, qui n'en comportent pas.

^{xxix} Goux convient ici d'une entorse au principe d'une écriture étymologisante en redoublant la consonne graphique finale <t, n, s, p> pour assurer une meilleure lisibilité du créole, ce qui discrimine par exemple le mot créole <tout> [tut] du français <tout> [tu]. Le redoublement de la consonne finale après une voyelle graphique orale – les nasales en seront exclues – et ce uniquement après <t, s> – sera d'ailleurs retenu dans le standard III du Gercé (Bernabé 2013 : 91-92).

^{xxx} Soit le contexte d'apparition suivant :

Contexte phonique	précédé d'une consonne	précédé d'une voyelle		
Allomorphe				
Forme courte [ɛ]	+	-		
Forme longue	-	[i]	[ɔ]	[ɛ]

[lɛ]		+	-	-
[nɛ]		-	+	-
[zɛ]		-	-	+